

Résumé

L'Observatoire de la formation des prix et des marges mobilise plusieurs sources d'informations et met en œuvre plusieurs approches pour rendre compte de la formation et de la répartition de la valeur le long des chaînes de production, de transformation et de distribution alimentaires. Ces sources ne sont pas toutes mises à jour aux mêmes dates. Ainsi, pour cette édition 2022 du rapport de l'Observatoire, les séries d'indices de prix, des indicateurs de la valeur de la matière première ou de marges brutes et des prix en niveau (cotation ou prix au stade détail) vont jusqu'à l'année 2021 incluse, les comptes d'entreprises s'arrêtent à l'année 2020, sauf dans certains secteurs pour lesquels des résultats 2021 provisoires (sur 9 mois) ou estimés (prévisions) ont pu être élaborés. Enfin, l'approche macroéconomique de la répartition de la dépense alimentaire entre les branches exploite des synthèses complexes élaborées par la comptabilité nationale. Dans cette édition, les résultats de cette approche sont présentés pour les années 2017 et 2018, n'étant mise à jour que tous les deux ans.

Les prix et les indicateurs de marge brute dans les filières agroalimentaires en 2021

Approche de cadrage à partir des indices de l'Insee

En 2021, l'ensemble des **prix des moyens de production** a augmenté de 9,0 % par rapport à 2020. De même, les **prix à la production agricole** ont progressé de manière prononcée (+ 9,2 %). Cependant, ce constat varie selon les produits suivis par l'Observatoire. Concernant les filières animales, elles ont vu pour la plupart leur prix à la production augmenter (+ 7,4 % pour la filière bovine, + 5,9 % pour les volailles, ou encore + 4,2 % pour la filière lait de vache), à l'exception de la filière porcine (- 4,3 %). Cette hausse est encore plus considérable pour les filières végétales, atteignant + 27,3 % pour les prix du blé dur, + 25,0 % pour le blé tendre, et + 16,0 % pour les fruits frais, tandis que les prix des légumes frais à la production ont reculé de 1,1 %.

En moyenne, les **prix des produits des industries alimentaires** ont augmenté en 2021 (+ 2,2 % entre 2020 et 2021, selon l'indice des prix de production de l'industrie alimentaire de l'Insee). Dans les secteurs suivis par l'Observatoire, la hausse des prix sortie industrie concerne les pâtes alimentaires (+ 6,3 %), les viandes bovines (+ 3,0 %), les volailles (+ 1,7 %), les produits laitiers de vache (+ 1,3 % ensemble tous produits, mais en forte hausse de 18,8 % sur les produits beurres-poudres destinés aux industries alimentaires), ainsi que les produits aquatiques (+ 1,5 % pour les poissons frais et congelés et + 0,7 % pour les préparations et conserves de produits de la mer). En revanche, les prix de l'industrie ont diminué dans la filière porcine (- 4,5 % pour la viande de porc fraîche et - 4,4 % pour les jambons), ainsi que les prix de la farine boulangère destinée aux utilisations artisanales (- 0,7 %).

Les **prix à la consommation des produits alimentaires**¹ ont enregistré une hausse en 2021 (+ 0,6 %) plus modérée qu'en 2020 (+ 1,9 %). Cette hausse est donc inférieure à l'inflation observée au travers de l'évolution des prix à la consommation tous produits (+ 1,6 % en 2021). Dans les filières suivies par l'Observatoire, la hausse de l'indice des prix à la consommation (IPC)

¹ Les prix alimentaires à la consommation sont transcrits sur la base de l'indice Insee annuel des prix à la consommation de l'ensemble des ménages - France - Nomenclature Coicop : 01.1 - Produits alimentaires, base 2015 et d'IdBank 1764365.

a été observée pour les fruits (+ 4,0 %), les volailles (+ 2,9 %), la viande bovine (+ 1,7 %) et la baguette de pain (+ 0,7 %). L'IPC est resté stable pour les produits aquatiques, les légumes, les produits laitiers et le jambon (hausse toutes inférieures à 0,5 %). La seule catégorie à avoir vu son prix à la consommation diminuer est la viande de porc fraîche (- 0,9 %).

Pour certaines filières, notamment au stade de la consommation, les évolutions de prix moyen des produits suivis par l'Observatoire résumées ci-après, peuvent s'écarter de celles des indices de prix à la consommation (évoquées ci-dessus) principalement du fait de différences dans la nature des produits et dans leur pondération dans les ensembles suivis.

Produits carnés

L'année 2021 a encore été marquée par la pandémie de Covid-19, dont les effets ont toutefois été plus maîtrisés qu'en 2020, permettant notamment la réouverture progressive de la restauration hors domicile. Ainsi, les achats de produits carnés par les ménages en GMS, après avoir bondi exceptionnellement en 2020, ont repris leur tendance structurelle à la baisse. Les quantités de jambon cuit en libre-service achetées en GMS ont diminué de 5,4 % entre 2020 et 2021. Cette baisse touche également le steak haché réfrigéré ou frais à 15 % de MG (- 6,5 %) ou encore les découpes de poulet standard (- 5,9 % pour les escalopes et - 8,7 % pour les cuisses).

À l'exception notable de la viande porcine, la plupart des produits carnés suivis ont vu leur prix au détail en hausse en 2021 : + 4,0 % pour la viande ovine, + 3,2 % pour le poulet entier label rouge, + 1,7 % pour l'escalope de poulet standard, + 1,8 % pour le steak haché 15 % de MG et + 1,3 % pour le panier de viande bovine. Cette tendance est toutefois à nuancer car d'autres produits comme le lapin entier non découpé ou la viande de veau affichent au contraire des prix au détail stables, voire en diminution pour les cuisses de poulet standard (- 1,3 %). Pour des raisons plus spécifiques à cette filière qui sont évoquées plus loin dans le rapport (Chapitre 3, Section 1), les produits de viande porcine ont au contraire vu leur prix au détail diminuer en 2021 : - 9,0 % pour le rôti de porc, - 3,7 % pour la côte de porc, et - 0,8 % pour le jambon cuit libre-service.

Au niveau de la production, les cours entrée-abattoir ont été globalement à la hausse en 2021, conséquence notamment d'une reprise progressive de la demande en restauration hors domicile. L'indicateur national des prix moyens pondérés des gros bovins entrée-abattoir affiche une hausse notable de 7,5 % par rapport à 2020. Les cours de la viande ovine ont augmenté de 9,4 % et les cours de la viande de veau ont été supérieurs de 6,5 % en moyenne à ceux de l'année précédente. L'exception notable concerne la viande de porc : impactée par le reflux de la demande chinoise à partir du second semestre 2021, la cotation E + S annuelle de porc a poursuivi sa baisse initiée en 2020, et a diminué de 4,5 %.

En 2021, la part de la matière première² dans le prix final (en % du prix au détail hors TVA) a ainsi représenté :

- En viande porcine : 40,9 % pour la côte de porc (- 0,5 point par rapport à 2020), 42,6 % pour le rôti de porc (+ 1,2 point) et 29,1 % pour le jambon (- 1,0 point),
- En viande bovine : 50,0 % pour le panier de viande bovine (+ 3,1 points), 43,9 % pour le steak haché 15 % MG (+ 2,3 points) et 59,6 % pour la viande de veau (+ 3,0 points),
- En viande ovine : 68,0 % pour le panier de viande ovine (+ 13,1 points),

² On rappelle que le terme d'« **indicateur de coût de la matière première** », utilisé tout au long du rapport, ne désigne en rien la rémunération du producteur, mais indique plutôt un coût d'achat pour l'industriel portant sur le volume de matière première nécessaire à la fabrication d'une unité de produit final vendu au consommateur.

- En viande de volaille : 37,3 % pour l'escalope de poulet standard (+ 3,6 points), 34,8 % pour la cuisse de poulet standard (+ 3,1 points) et 47,0 % pour le poulet label rouge (- 0,5 point).

Concernant le maillon abattage-découpe, l'indicateur de marge brute a globalement progressé pour la viande porcine en 2021. Il est resté relativement stable pour les volailles, mais a diminué pour la viande bovine, en particulier sur la viande hachée. Notons que depuis 2020, l'augmentation de la demande de haché a conduit à une progression de fabrication à partir de troupeau allaitant ou de morceaux traditionnellement mieux valorisés à la découpe, questionnant l'équilibre carcasse.

En 2021, cet indicateur de marge brute de l'industrie d'abattage-découpe a représenté en % du prix au détail hors TVA :

- En viande porcine : 37,7 % pour la côte de porc (+ 0,9 point par rapport à 2020), 24,9 % pour le rôti de porc (+ 2,1 points) et 9,6 % pour le jambon (+ 0,2 point),
- En viande bovine : 20,4 % pour le panier de viande bovine (- 1,4 point) et 28,6 % pour le steak haché 15 % MG (- 1,4 point),
- En viande de volaille : 27,9 % pour l'escalope de poulet standard (- 0,1 point), 25,8 % pour la cuisse de poulet standard (- 0,5 point) et 20,4 % pour le poulet entier label rouge.

Il est à noter que pour le cas du jambon, le prix au détail comprend également une part de valeur créée par l'industrie de charcuterie-salaison (26,9 % du prix final en 2021, - 2,6 points par rapport à l'an dernier).

Concernant la distribution (GMS), son indicateur de marge brute a décliné pour le panier de viande bovine, le steak haché 15 % de MG, les UVCI de porc frais et les découpes de poulet standard, mais a augmenté pour le jambon cuit vendu en libre-service.

Ainsi, cet indicateur de marge brute de la distribution a représenté, en % du prix au détail hors TVA :

- En viande porcine : 21,4 % pour la côte de porc (- 0,3 point par rapport à 2020), 32,5 % pour le rôti de porc (- 3,3 points) et 34,4 % pour le jambon (+ 3,3 points),
- En viande bovine : 29,6 % pour le panier de viande bovine (- 1,7 point) et 27,5 % pour le steak haché 15 % MG (- 0,9 point),
- En viande de volaille : 34,8 % pour l'escalope de poulet standard (- 3,4 points), 39,4 % pour la cuisse de poulet standard (- 2,6 points) et 32,6 % pour le poulet entier label rouge.

Produits laitiers

L'année 2021 a été marquée par une nette diminution de la collecte française et plus largement, un amoindrissement des disponibilités mondiales. Face à une demande soutenue dans un contexte global de reprise économique, les prix des produits industriels ont connu de fortes hausses en 2021 :

- + 17,7 % pour le beurre vrac facturé en 2021, atteignant 4 024 €/t en moyenne annuelle,
- + 19,2 % pour la poudre de lait écrémé, atteignant 2 647 €/t,
- + 35,9 % pour la poudre de lactosérum, atteignant 972 €/t.

En lien avec cette conjoncture, le prix réel du lait de vache payé au producteur s'est établi en moyenne annuelle à 388,2 €/1 000 l (toutes primes comprises, toutes qualités confondues), soit une hausse de 4,1 % par rapport à 2020.

Les cours des produits industriels impactent le coût de la matière première nécessaire pour fabriquer le lait UHT, le yaourt nature, l'emmental, le camembert - produits suivis par l'Observatoire. En effet, la transformation du **lait de vache** par l'industrie en produits laitiers de grande consommation (PGC : lait, fromages, yaourts...) génère, à côté de ces PGC, une production de coproduits dont il est d'usage, pour l'analyse réalisée par l'Observatoire, de déduire la valorisation (sous la forme de beurre et de poudre à usage industriel) du coût d'achat du lait. Par ailleurs, les valorisations des excédents de collecte calculés (saisonniers et annuels) transformés en produits industriels, viennent également en déduction du coût d'achat du lait. Ainsi en 2021, l'indicateur de coût de matière première nécessaire pour fabriquer *in fine* 1 kg ou 1 litre des quatre produits finis suivis (lait UHT demi-écrémé, yaourt nature, camembert, emmental) a diminué. En effet, l'augmentation du prix du lait a été effacée par une meilleure valorisation nette de ces produits induits, dont on rappelle qu'elle est déduite du coût d'achat de la matière première et a donc permis une relative amélioration de la marge brute pour l'industrie.

Le prix au détail des PGC suivis par l'Observatoire est resté relativement stable, augmentant légèrement pour le lait UHT, le yaourt et le camembert, diminuant légèrement pour l'emmental et le beurre.

On constate donc, pour les PGC de lait de vache, les parts suivantes en % du prix au détail hors TVA :

- Part de la matière première : 35,4 % pour le lait UHT demi-écrémé (- 2,5 points par rapport à 2020), 15,9 % pour le yaourt nature (- 1,4 point), 49,8 % pour l'emmental (- 1,7 point) et 35,4 % pour le camembert (- 3,1 points),
- Marge brute de l'industrie : 41,8 % pour le lait UHT (+ 2,4 points), 47,2 % pour le yaourt (+ 1,1 point), 16,3 % pour l'emmental (+ 2,3 points) et 32,9 % pour le camembert (+ 2,3 points),
- Marge brute de la distribution GMS : 22,9 % pour le lait UHT (+ 0,1 point), 36,9 % pour le yaourt (+ 0,3 point), 33,9 % pour l'emmental (- 0,5 point) et 31,7 % pour le camembert (+ 0,8 point).

Sur le cas du beurre plaquette, le modèle de décomposition du prix présente cette année un caractère expérimental (cf. note détaillée en annexe), et implique que :

- la part de la matière première correspond à un coût apparent ou à un coût d'opportunité de la fraction grasse du lait,
- la valorisation nette des produits induits (excédents et coproduits) n'est pas prise en compte.

Ceci étant dit, en 2021, le prix au détail du beurre plaquette s'est réparti entre 46,3 % du prix hors TVA pour le coût de la matière grasse du lait (+ 1,7 point par rapport à 2020), 33,9 % pour la marge brute de l'industrie (- 1,8 point) et 19,8 % pour la marge brute de la distribution GMS (+ 0,1 point).

Le prix moyen pondéré des achats au détail en GMS des fromages de **lait de chèvre** de type buchette affinée a diminué en 2021 de 7 centimes/kg, se chiffrant à 9,49 €/kg, malgré un coût croissant de la matière première. Cette hausse, portée par celle du prix du lait de chèvre français mais aussi par la diminution des importations de lait étranger (moins cher), a été amortie à la fois par le maillon industriel (avec une marge brute de 14,8 % du prix au détail hors TVA en 2021, soit - 1,1 point par rapport à 2020) et par la distribution (marge brute de 17,5 % du prix au détail hors TVA en 2021, soit - 2,3 points).

Blé-farine-pain

Le prix de la **baguette de pain** a augmenté en 2021, avoisinant 3,58 €/kg en moyenne sur l'ensemble des circuits suivis. 8,4 % de ce prix hors TVA est revenu à l'indicateur de matière première blé tendre meunier (+ 1,7 point par rapport à 2020), 3,1 % à la marge brute des meuniers (marge en forte diminution, - 2,0 points) et 88,5 % à la marge en aval de la meunerie, assurant la transformation et la distribution (+ 0,4 point).

Les cours du blé tendre se sont caractérisés par une hausse très marquée en 2021, qui s'est accélérée à partir de mi-septembre en lien avec un resserrement de l'offre mondiale, l'augmentation des coûts de l'énergie, les difficultés logistiques et les tensions diplomatiques. Les cours du blé meunier FOB Rouen ont ainsi dépassé les 300 €/t entre mi-septembre et fin novembre, avant de se relâcher provisoirement en fin d'année.

Pâtes alimentaires

En 2021, les cours du blé dur (cotations FranceAgriMer FOB Port-La-Nouvelle) ont fortement progressé, dépassant les 400 €/t au mois d'août notamment, suite au repli historique de la production nord-américaine. Cette progression s'est prolongée jusqu'à la fin de l'année où le prix de la tonne de blé dur a atteint 472 €.

Ainsi la part de la matière première dans le prix des pâtes a progressé entre 2020 et 2021, pour atteindre 37,9 % du prix hors TVA des pâtes contre 30,0 % l'année précédente. On note que cette part de la matière première dans le prix final a atteint des niveaux historiques en fin d'année, approchant les 50 %. En conséquence, l'indicateur de marge brute de l'industrie s'est fortement contracté en moyenne annuelle (44,8 % du prix hors TVA soit une baisse de 9,3 points) tandis que celui de la distribution a légèrement augmenté (17,3 % soit une hausse de 1,4 point). Le prix des pâtes au détail, lui, a connu une légère hausse de 1,5 %, se situant à 1,37 €/kg.

Fruits et légumes frais

Note préalable : pour cette section, compte tenu de l'absence de données pour l'année 2020 (arrêt des enquêtes détail du Réseau des Nouvelles des Marchés pendant la moitié de l'année du fait des restrictions sanitaires), les données sont comparées entre 2019 et 2021.

On constate en 2021 une forte augmentation des prix pour le panier saisonnier de fruits suivi par l'Observatoire, au stade expédition³ (+ 28,6 % par rapport à 2019), comme au détail (+ 15,0 %), en lien avec une offre fortement limitée par l'épisode de gel du printemps 2021.

Concernant les légumes, le prix du panier saisonnier suivi par l'Observatoire est beaucoup plus stable au niveau du stade expédition (+ 0,5 % par rapport à 2019) et connaît même une baisse au stade détail (- 1,4 %). Ainsi, en 2021 par rapport à 2019, l'indicateur de marge brute agrégée de l'aval⁴ pour le panier saisonnier de légumes marque une baisse de 3,3 % tandis qu'il reste relativement stable pour le panier saisonnier de fruits (+ 0,5 %).

³ Comme expliqué plus loin dans le rapport, l'expédition est généralement le stade de la première mise en marché, mais se situe en aval du producteur. Ainsi, le prix expédition intègre la marge de ce maillon.

⁴ La marge brute agrégée de l'aval correspond essentiellement à la marge commerciale de la grande distribution dans le cas d'un circuit direct entre expédition et GMS, considéré comme majoritaire (75 % des volumes). Toutefois, cette marge peut aussi couvrir celle des grossistes lorsque le circuit d'approvisionnement des GMS emprunte cette voie.

Produits de la pêche et de l'aquaculture

Dans un contexte de recours plus important aux importations pour compenser la diminution des débarquements français (confirmant la tendance observée depuis 2015), le prix moyen d'achat au détail en GMS du **lieu noir découpé** a progressé en 2021, pour atteindre 9,98 €/kg. Dans les deux circuits étudiés par l'Observatoire, la marge brute de l'aval s'est contractée sous l'effet d'une hausse du coût de la matière première.

En 2021, la part du coût en ressource importée dans le prix au détail du **saumon fumé** en GMS est restée stable par rapport à 2020, à 37,6 % du prix hors TVA. Quant au prix au détail du saumon fumé, il a légèrement baissé (- 0,37 €/kg) pour s'établir à 35,24 €/kg.

Étudiée pour la première fois par l'Observatoire, la **coquille Saint-Jacques** entière fraîche a vu son prix au détail augmenter de 0,8 % sur la campagne 2020/21 par rapport à la campagne précédente, atteignant un niveau de 5,26 €/kg. Cette première analyse de décomposition du prix révèle une part considérable du coût de la matière première, qui représente 68,8 % du prix au détail hors TVA, le reste correspondant à la marge brute agrégée de l'aval de la filière. Ce pourcentage est stable depuis la campagne 2017/18, à l'exception de la campagne 2018/19 où il était descendu à 63,1 %, impacté par l'abondance des gisements et la baisse des prix au débarquement qui s'en était suivie.

Ces chiffres concernent un circuit national approvisionné par les coquilles Saint-Jacques d'origine Manche-Est, mais on précise que deux autres circuits plus spécifiques (sur le plan géographique et commercial) sont approfondis dans le rapport (Chapitre 3, Section 10).

Attention : pour des raisons de disponibilité des données, l'analyse ci-dessous concernant la moule de bouchot porte sur des données qui s'arrêtent à l'année 2020.

Étudiée également pour la première fois par l'Observatoire, la **moule de bouchot** fraîche (en sac ou en barquette) a vu son prix au détail augmenter de 5,0 % entre 2019 et 2020. La première édition de ce travail sur la moule de bouchot démontre l'importance de la part de la matière première dans le prix au détail (50,8 % du prix hors TVA). Ce travail révèle également la minceur du niveau de marge brute de l'expéditeur (4,0 % du prix), bien qu'il faille rappeler que ce maillon assume de nombreux coûts, liés à l'anticipation de pertes physiques le long de la chaîne. Quant à lui, l'indicateur de marge brute agrégée du reste de l'aval représente 45,3 % du prix au détail en 2020.

Produits bio

L'Observatoire suit des produits issus de l'agriculture biologiques de deux filières : lait de vache et fruits et légumes.

En 2021, la filière **lait de vache biologique** a été marquée par un décalage croissant entre l'offre et la demande de produits laitiers biologiques, entraînant le déclassement d'une partie du lait collecté (autrement dit, valorisée en lait conventionnel). En moyenne, sur une année marquée par une demande en baisse sur ce marché, le déclassement est estimé à près d'un tiers du volume collecté en 2021. Ainsi, le coût de la matière première nécessaire pour produire un litre de **lait UHT demi-écrémé bio** et la quantité de **beurre plaquette bio** qui y est associée (coproduit) est estimé autour de 45,0 % du prix au détail hors TVA en 2021. Par ailleurs, le prix réel du lait biologique payé au producteur s'est établi à 481,4 €/1 000 l en 2021 (- 0,2 % par rapport à 2020). Comme pour les autres produits laitiers conventionnels étudiés par l'Observatoire, la meilleure valorisation des produits industriels (beurre, poudres) devrait avoir

eu un impact positif sur le coût d'achat de la matière première pour l'aval. En effet, on considère dans le modèle que le lait issu du déclassement est valorisé en tant que beurre et poudre vrac non bio.

Concernant les **fruits et légumes biologiques**, l'amélioration des enquêtes du Réseau des Nouvelles des Marchés (RNM) a permis cette année de décomposer le prix au détail de deux produits, uniquement pour 2021 : l'asperge bio et la pêche-nectarine bio. Cette analyse reste toutefois ponctuelle, en l'absence d'historique sur les années précédentes. Il est aussi prévu de la compléter par des données sur les magasins spécialisés bio, dont la part de marché est importante en fruits et légumes, afin d'enrichir l'analyse actuelle qui porte sur une seule partie du marché (les GMS).

Les coûts de production agricole en 2021

Les résultats de 2021, encore prévisionnels, font état d'un coût de production en **élevage porcin** en forte hausse. Il s'établit à 1,62 €/kg en 2021 (contre 1,51 €/kg en 2020), conséquence d'une hausse du coût alimentaire (+ 13 % entre 2020 et 2021). A l'inverse, le prix moyen du porc diminue (- 3,6 %) et s'évalue à 1,50 €/kg. Après deux bonnes années, l'écart entre ces deux valeurs se creuse et ne permettrait plus aux éleveurs de dégager un résultat net par kg de carcasse (- 0,12 €/kg) qui couvrirait les charges comptables des exploitations ainsi que des charges forfaitaires (rémunération du travail de l'exploitant et couverture des cotisations sociales, rémunération des capitaux engagés).

Le coût de production au kg de poids vif des **élevages spécialisés de gros bovins de boucherie** augmente quel que soit le système suivi : + 2,4 % pour le système « naisseurs » et + 3,1 % pour le système « naisseurs-engraisseurs spécialisés de jeunes bovins ». Pour ces deux systèmes, le prix moyen entrée-abattoir augmente. En résulte en 2021, une dégradation de la rémunération permise par rapport à 2020 passant à 0,9 SMIC par unité de main d'œuvre dans le système « naisseurs » et à 1,4 SMIC dans le système « naisseurs-engraisseurs de jeunes bovins ».

En **production de viande ovine**, par rapport à 2020, la rémunération permise des éleveurs est en légère hausse pour les systèmes « *Fourragers* » à 1,6 SMIC par UMO et « *Herbagers en zones de plaines ou herbagère* » à 1,4 SMIC par UMO. Elle reste stable dans le système « *Herbagers en zones pastorales ou de montagne* » à 1,2 SMIC par UMO et baisse légèrement pour les systèmes « *Pastoraux* » à 1,6 SMIC par UMO.

De 2020 à 2021, le coût de production conjoint de l'intégrateur et de l'éleveur de **poulets standards ou de label rouge** continue son envolée, compte tenu des hausses du coût de l'aliment (à la charge de l'intégrateur), du prix des poussins et des charges fixes. Quant à eux, les prix entrée-abattoir du poulet standard et du poulet label rouge augmentent, mais dans une moindre mesure. Le coût de production du **lapin** est en forte augmentation entre 2020 et 2021. La hausse du prix entrée-abattoir du lapin se poursuit mais ne parvient pas à compenser celle de l'aliment.

En 2021, la rémunération moyenne permise des producteurs spécialisés de lait de vache diminue légèrement sous l'effet d'une hausse des charges plus fortes que celle des produits. En montagne, elle diminue à 1 SMIC par UMO et reste stable en plaine autour de 2 SMIC. Le coût de production moyen national du **lait de vache en élevage spécialisé**, s'évalue à 429 € pour 1 000 litres en 2021 (contre 394 € en 2020). Le prix moyen du lait calculé pour les exploitations

de l'échantillon diminue (-16 €/1 000 l) offrant une rémunération permise s'établissant à 76 €/1 000 litres en 2021.

En 2021, en **lait de chèvre**, les augmentations de charges plus importantes que celles des produits entraînent une détérioration des résultats. Se faisant, la rémunération permise diminue quel que soit le système : -0,1 SMIC pour la plupart des systèmes et -0,2 SMIC pour les « *Laitiers Sud-Est* ». En 2020, la rémunération permise s'élevait de 1,2 SMIC dans le système « *Laitiers Sud-Est* » à 2,2 SMIC pour le système « *Laitiers et culture de vente* »

En 2021, le coût de production **blé tendre** est en baisse (estimé à 202 € par tonne en 2021, contre 205 € en 2020), conséquence d'un rendement restant quasi stable, en léger recul de 0,2 tonne / ha et d'une diminution des charges par hectare de 57 €/ha induite par la baisse des postes de fertilisation, de mécanisation et de rémunération du travail. En 2021, le produit total « blé et aides » couvre le coût de production et les « charges forfaitaires » incluses (incluant une rémunération de 1,1 SMIC du producteur). Ainsi, les exploitations productrices de blé tendre dégageraient, en moyenne, une marge nette par tonne positive d'environ 27 € par tonne de blé produite.

Pour les productions de **fruits** ou de **légumes**, l'Observatoire dispose d'estimations de données de coûts de production comptables moyens pour des exploitations spécialisées en pommes et des exploitations spécialisées en tomates en 2020, ainsi que des données de résultats financiers d'exploitations fruitières spécialisées et légumières. D'après les comptes nationaux prévisionnels de l'agriculture de 2021, la valeur de la production de fruits diminue sous l'effet d'une baisse des volumes non compensée par la hausse des prix. À l'inverse, la valeur de la production de légumes augmente, avec cette fois une hausse des prix en partie limitée par une diminution des volumes.

À noter que l'Observatoire ne dispose pas actuellement d'éléments sur les coûts de production pour le **blé dur**.

Après trois années de résultats stables, en 2019, les résultats de la **flotte de pêche française** sont en baisse en lien avec la diminution des recettes issues des débarquements.

On constate tout de même des situations contrastées selon les espèces pêchées.

Pour les flottes pêchant du lieu noir, après trois années à un niveau élevé, l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) continue de diminuer, devenant même négatif en 2019, après avoir chuté de 19 % à 5 % entre 2017 et 2018. Cette situation s'explique notamment par l'impact combiné d'une baisse de la valeur des débarquements et d'une hausse d'un certain nombre de coûts, dont les « autres coûts », qu'ils soient fixes ou variables.

Pour les flottes pêchant de la coquille Saint-Jacques, la situation est différente, bien que l'EBE diminue entre 2018 et 2019, principalement sous l'effet d'une hausse des autres coûts variables. L'EBE représente 17 % du total des produits en 2019.

Pour les entreprises de l'aquaculture, le résultat courant avant impôt (RCAI) des entreprises spécialisées dans la moule de bouchot est en léger recul par rapport à 2017. Cependant, le RCAI reste à un niveau élevé, 30 % du chiffre d'affaires, comme en 2016 et 2017 et à un niveau bien supérieur des résultats des années 2012 à 2015.

Les résultats des maillons industriels

Selon les secteurs, ces résultats sont disponibles pour les 9 premiers mois de 2021 ou pour 2020.

Abattage des viandes de boucherie en 2021 (3 trimestres) et charcuterie en 2020

Sur les 9 premiers mois de 2021 par rapport à la même période de 2020, le résultat courant moyen par kg de carcasse traité a diminué dans l'abattage-découpe de porcs. Il est passé de 8 cts/kg de carcasse traité en 2020 (9 mois) à 4 cts/kg de carcasse traité en 2021 (9 mois), ceci dans un contexte de fluctuation des cours du prix du porc vif (- 7 cts) tout comme le prix d'achat des entreprises de l'échantillon (- 6 cts/kg de carcasse). Le prix de vente des porcins diminue de 8 cts/kg de carcasse ainsi que les autres produits qui diminuent de 1 ct/kg. Les charges des entreprises ont augmenté de 1 centime entre ces deux périodes, notamment du fait de la hausse des charges externes - hors prestataire d'abattage et de découpe ; les autres postes restent stables. En conséquence, le résultat courant avant impôt diminue d'environ 3 cts/kg de carcasse. Autrement exprimé, ce résultat courant avant impôt passe de 3,4 % du total des produits en 2019 (9 mois) à 2,0 % en 2021 (9 mois).

Concernant l'activité d'abattage-découpe de gros bovins, dans un contexte de forte hausse des cours des gros bovins, en lien avec un manque d'offre, le coût d'achat entrée-abattoir de l'échantillon est en hausse de 21 cts/kg de carcasse. Les produits sont en augmentation de 23 cts/kg de carcasse, d'où une marge brute qui progresse de 3 cts/kg de carcasse. Les charges sont en hausse de 1 ct/kg de carcasse. Ainsi, le résultat courant moyen progresse entre 2020 (9 mois) et 2021 (9 mois) de 3 cts/kg de carcasse, passant de 4 cts/kg de carcasse en 2020 (9 mois) à 7 cts/kg de carcasse en 2021 (9 mois) et de 0,8 % des produits en 2020 (9 mois) à 1,2 % en 2021 (9 mois).

Pour la charcuterie, les comptes de 2020 indiquent une hausse du coût d'achat des pièces de porc et une progression des produits. Au final, l'ensemble des produits a connu une hausse plus importante que celle des charges incluant la matière première, cela entraîne une augmentation du résultat courant avant impôt des entreprises. Exprimé en taux, ce dernier passe de 1,6 % des produits en 2018 à 3,3 % des produits en 2020.

Abattage des viandes de poulet et de lapin en 2020

La part du résultat courant dans l'ensemble des produits diminue entre 2019 et 2020 dans l'industrie d'abattage de viande de poulet (de 2,5 % à 1,6 %). Elle diminue de 0,5 point dans l'abattage-découpe de viande de lapin (de 2,2 % à 1,7 %).

Industrie laitière en 2020

Les entreprises laitières de l'échantillon de l'observatoire du Crédit Agricole présentent en moyenne en 2020 un EBITDA⁵, compris entre 3,8 % du total des produits (entreprises laitières produisant majoritairement des PGC) et 7,5 % du total des produits (entreprises laitières produisant à dominante multi-produits). L'EBITDA est en hausse par rapport à 2019, sauf pour

⁵ Earnings before interest, taxes, depreciation and amortization ; Bénéfice avant intérêts, impôts dépréciation et amortissement.

les entreprises laitières produisant majoritairement des produits de commodité et des poudres, principalement sous l'effet de la diminution des achats de marchandises et matières premières dans la structure des charges.

Les **entreprises laitières de l'échantillon de l'étude Atla - EFESO Consulting** présentent en 2020, une marge brute moyenne de 33,4 % du chiffre d'affaires, soit 350,8 €/1 000 litres de lait collecté. Elles obtiennent, en moyenne, une marge nette de 0,8 % du chiffre d'affaires, soit 8,6 €/1 000 litres de lait collecté. Au final, l'étude fait apparaître de fortes disparités entre les entreprises, avec un écart type⁶ observé relativement important, de l'ordre de 32,4 €/1 000 litres.

Meunerie en 2020

En 2020, la baisse des cours entraîne une diminution du poids des achats de matière première de **l'industrie de la meunerie**, alors que l'on constate une progression au niveau des autres achats et charges externes. Le taux de résultat courant avant impôt s'améliore légèrement (0,5 % en 2020 contre 0,2 % en 2019), ceci malgré une baisse de la marge brute constatée depuis 2020 dans la décomposition du prix de la baguette (Chapitre 3, Section 7 – Pain).

Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche et entreprise du secteur de la cuisson de boulangerie

Les **entreprises du secteur de la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche** voient leur résultat courant avant impôt légèrement diminuer en 2020. Il était évalué à 2,4 % des produits totaux contre 2,6 % en 2019, conséquence de la hausse des autres charges et charges externes et des frais de personnel, malgré une diminution des achats de marchandises, de matières premières et d'autres approvisionnements. Quant à elles, les **entreprises du secteur de la cuisson de boulangerie** voient leur RCAI fortement diminuer en 2020 (0,3 % des produits totaux en 2020, contre 2,4 % en 2019), notamment du fait de l'augmentation des autres achats et charges externes et des frais de personnel.

Industrie des pâtes alimentaires en 2020

Dans **l'industrie des pâtes alimentaires**, le poids des achats de la matière première continue à progresser en 2020 par rapport à 2019 mais ceux des autres achats, des charges externes, des frais de personnel et des dotations diminuent. Ainsi, le taux de résultat courant avant impôt diminue ; il passe de 2,4 % du total des produits en 2019 à 4,7 % en 2020.

Mareyage en 2020

Pour le **mareyage français**, malgré une année 2020 marquée par une baisse de l'activité, le résultat courant avant impôt est en légère augmentation, passant de 1,2 % en 2019 à 1,8 % du chiffre d'affaires en 2020. Il retrouve un niveau qu'il n'avait plus atteint depuis 2015, même s'il

⁶ L'écart-type sert à mesurer la dispersion, ou l'étalement, d'un ensemble de valeurs autour de leur moyenne. Plus l'écart-type est faible, plus la population est homogène. À l'inverse un écart-type élevé indique un fort éloignement des données par rapport à la moyenne.

reste comparativement plus faible que le RCAI des industries agroalimentaires suivies par la Banque de France (4,1 %).

Les comptes par rayon des GMS en 2020

Pour **l'ensemble des rayons alimentaires frais**⁷, la marge brute sur coût d'achat, rapportée au chiffre d'affaires est de 29,5 % en 2020, en léger retrait par rapport à 2019 (30,1 %). Après répartition des charges entre les rayons, la marge nette rapportée au chiffre d'affaires ressort à 2,3 % avant impôt, en légère augmentation par rapport à 2019 (2,0 %). Elle est de 1,6 % après impôt.

Avec 56,1 % de marge brute rapportée au chiffre d'affaires, le rayon **boulangerie-pâtisserie-vienniserie** vient en tête pour ce critère, de par son activité de fabrication à forte valeur ajoutée. C'est cependant l'un des rayons qui ressort en négatif en termes de marge nette avec - 4,7 % du chiffre d'affaires avant impôt (- 3,1 % après impôt), du fait notamment du poids de la main d'œuvre dédiée.

Le **rayon charcuterie** bénéficie d'une marge brute élevée, de 30,6 % du chiffre d'affaires, contre 28,0 % en **boucherie** et 29,8 % en **volailles**. Le taux de marge brute est en baisse pour le rayon **charcuterie** par rapport à 2019, il progresse pour la **boucherie** et la **volaille**. L'ensemble constitué par ces trois **rayons de produits carnés** (boucherie, charcuterie, volailles) présente une marge nette rapportée au chiffre d'affaires de 5,2 % (3,5 % après impôt) : pondérés par leur poids respectifs dans le chiffre d'affaires, les résultats positifs des rayons charcuterie (marge nette de 6,9 %) et volailles (marge nette de 9,2 %) compensent ainsi la marge nette négative de la boucherie (- 0,4 %). Ces marges nettes après impôt sont respectivement de 6,9 %, 6,1 % et - 0,3 %.

La marge brute du **rayon des fruits et légumes** s'élève à 31,2 % du chiffre d'affaires en 2020 (en baisse de 0,3 point par rapport à 2019), qui, toutes charges réparties, conduit à une marge nette de 4,5 %, (stable par rapport à 2019), situant ce rayon au 3^e rang pour ce critère. La marge nette du rayon est de 3,0 % après impôt.

Le **rayon des produits laitiers** présente en 2020 une marge brute de 24,3 % du chiffre d'affaires, en légère hausse comparée à celle de 2019 (24,0 %) et un taux de marge nette de 1,4 %, supérieur à celui de 2019 (0,7 %). La marge nette après impôt est de 0,8 % en 2020.

Enfin, le **rayon marée** présente une marge brute sur chiffre d'affaires inférieure à la moyenne des rayons frais (27,0 % contre 29,5 %), et une marge nette toutes charges réparties nettement négative (- 3,0 % avant impôt ; - 2,0 % après impôt), bien qu'en progression par rapport aux années antérieures.

⁷ La grande distribution est « multi-produit », et son approche de la rentabilité globale concerne tous les rayons. Cette approche en termes de marge nette ne devrait pas être interprétée en termes de « rentabilité » absolue du rayon : un rayon donné, même à marge nette négative, peut contribuer à l'attractivité du magasin et à la fréquentation des autres rayons, donc à la marge nette de l'ensemble (voir point 2.2.1. Chapitre 1. Méthode générale).

Le partage de l'euro alimentaire en 2018

En 2018, les 256 milliards d'euros de consommation alimentaire des ménages, restauration hors domicile comprise, recouvrent :

- 10,6 % de taxes,
- 10,6 % d'importations alimentaires finales (importations de produits prêts à la consommation),
- 13,4 % de production agricole domestique (dont pêche et aquaculture),
- 65,4 % des valeurs créées en aval de l'agriculture (industries, commerces, services).

En poursuivant la décomposition, la consommation alimentaire induit 63,3 % de valeur ajoutée en France auxquels s'ajoutent 14,7 % d'importations de biens intermédiaires (matières premières, sources d'énergie, produits bruts, équipements...), 11,3 % d'importations alimentaires finales et 10,7 % de taxes.

Sur les 63,1 € de valeur ajoutée induite en France par 100 € de consommation alimentaire :

- l'agriculture représente 6,9 € (soit un peu plus de 10 % de la valeur ajoutée induite totale),
- les industries alimentaires : 10,4 €,
- les autres industries : 3,1 €,
- la restauration : 13,6 €,
- le reste vient du commerce inter-entreprises et de détail (15,3 €) et des services et transport (13,8 €).

Les emplois induits par la consommation alimentaire sont évalués en 2018 à 2,7 millions d'équivalents temps plein dont 73 % hors agriculture et industries alimentaires.

La consommation alimentaire restauration incluse contribue pour 39 % à l'excédent brut d'exploitation de la branche agricole, l'exportation pour 24 %, les subventions nettes de taxes pour 24 %, les demandes finales en produits non alimentaires pour 10 % et la formation brute de capital en produits agroalimentaires pour 4 %.